



Jean-François BRION, pédagogue vocal pour comédiens au Conservatoire Royal de Bruxelles, animera un stage « chant » les 26 et 27 avril 2014

« Osez chanter sans peurs ... et sans reproches ... »

Ce qu'il nous en dit :

De plus en plus, les comédiens sont sollicités dans des zones annexes au jeu, faisant appel à la transdisciplinarité. En effet, au-delà du jeu, il s'agit aujourd'hui de chanter, de danser, de pouvoir toucher en botte ...

But du stage

Un stage pour retrouver le plaisir du chant, aborder le chant sans craintes.

Oser laisser la voix se développer, vibrer à travers des partitions chantées dont il faut transmettre les émotions contenues dans le texte.

Avoir suffisamment de technique pour aborder le chant sans se faire mal.

L'aborder avec plaisir.

Contenu

Le stage sera partagé en moments d'échauffements vocaux, en moments d'interprétations collectives, individuelles et - en utilisant des compétences de comédiens - en exercices d'interprétation autour des chansons.

Un premier rendez-vous sera fixé avant le stage pour distribuer les chansons (Brel – Trenet – Barbara...) et noter les tessitures de chacun des participants (voir ci-après).

Quelques-unes de ses lignes « biographiques »

Jean-François Brion est comédien, chanteur. Il a été formé au Conservatoire royal de Bruxelles dans lequel il a obtenu un premier prix d'art dramatique et un prix supérieur de déclamation (1998 – 2000).

Pédagogue vocal dans cette même institution depuis 2000, il a suivi de nombreuses formations avec François Combeau (France), Kristin Linklater (USA), Sylvie Storme (Belgique) et Françoise Walot (Belgique) avec laquelle il a travaillé conjointement à maintes reprises.

Jean-François Brion a mis en scène différentes pièces (en professionnel et en amateur) : « Debout les morts » de Layla Nabulsi, co-produit avec Patrick Maritte. Des pièces de Dario Fo, Catherine Anne, Mrozeck.

Pour le théâtre d'amateurs il a mis en scène des œuvres de Feydeau, Canolle, Goldoni.

Il jouera en janvier à la Comédie Claude Volter « Vieilles chansons maléfiques » une pièce de Jon Marans avec Alexandre von Sivers, mise en scène par Jean-Claude Idée.

Dates : les 26 et 27 avril 2014 de 10h à 18h avec pauses.

Lieu : Académie de Saint-Josse-ten-Noode – 3 place Quetelet, 1210 Saint Josse.

(Métro : Madou ou Botanique . Bus 65 – 63 - 29)

Public concerné : comédiens.

Niveau : Une expérience de jeu est souhaitée.

Préparation : mémorisation PLUS QUE PARFAITE de la chanson attribuée pour garantir une efficacité dans le travail.

Réunion de contact : le mercredi 2 avril 2014 à 19h à l'Académie de Saint Joss-ten-Noode, 3 place Quetelet, 1210 Saint Josse. (Métro : Madou ou Botanique. Bus 65 – 63 - 29)

L'animateur souhaite la présence de l'ensemble des stagiaires afin, notamment, de distribuer les textes, de noter les tessitures de chacun(e) et de donner les directives pour l'étude des chansons.

Dans le cas où ce rendez-vous serait impossible, il est demandé de prendre contact avec l'animateur par mail.

Tenue:

Une tenue de ville, simple, normale et confortable.

Une tenue souple d'appoint ainsi qu'un tapis de sol peuvent être nécessaires en cas de travail au sol.

P.A.F. : 55 euros pour les ABCDéens (membres d'une troupe affiliée à l'ABCD) – 60 euros pour les membres d'une troupe affiliée à l' ACTH – ANTA –ALTA - 65 euros pour « les autres »

Pour vous inscrire ?

Effectuez le paiement de la PAF sur le compte de l'ABCD n° BE16 1430 5304 6674 avec la mention « stage + nom de l'animateur » ET envoyez vos coordonnées (*nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, GSM, e-mail et, si vous faites partie d'une troupe, le nom de celle-ci*) à Micheline Christophe, par e-mail stages@abcd-theatre.be ou par courrier : avenue de l'Aquilon, 6/1, à 1200 Bruxelles.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX STAGES ABCD

Le nombre de places par stage étant limité (12 participants), les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée des paiements.

En cas de désistement plus de 15 jours avant le début du stage, le montant de l'inscription (déduction faite de 15 euros pour frais administratifs) n'est remboursable que si un(e) autre stagiaire peut remplacer la personne défaillante. En cas de désistement moins de 15 jours avant le début du stage, aucun remboursement n'est possible.

Toute contestation sera tranchée par le C.A. de l'ABCD.